MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

STRATÉGIE FRANÇAISE
SUR L'ÉNERGIE
ET LE CLIMAT

CAHIER D'ACTEUR
N°8 Février 2022

CAHIER D'ACTEUR
Contribution de GRDF

Principal gestionnaire du réseau de distribution de gaz en France, GRDF achemine, chaque jour, du gaz à 11 millions de clients domestiques, professionnels et industriels afin qu'ils disposent du gaz pour se chauffer, cuisiner, se déplacer, alimenter leur process industriel et bénéficier d'une énergie pratique, économique, confortable, moderne et de plus en plus verte, quel que soit leur fournisseur.

Conformément à ses missions de service public, GRDF conçoit, construit, exploite et entretient, pour le compte des collectivités locales, le plus grand réseau de distribution d'Europe. Avec 200 000 km de canalisations dans plus de 9 500 communes, GRDF garantit la sécurité des personnes et des biens et la qualité de la distribution, tout en favorisant l'insertion des énergies renouvelables sur le réseau.

GRDF s'est doté d'une raison d'être qui consiste à ***agir pour donner au plus grand nombre le choix d'une énergie d'avenir, performante, renouvelable, sûre et abordable, au cœur de la vie des territoires*.***

**L'action de GRDF s'apprécie dans la durée et dans sa globalité.*

L'atteinte de la neutralité carbone d'ici à 2050 représente désormais un objectif clairement établi par la plupart des organisations, qu'il s'agisse d'entreprises, de territoires, d'États ou d'organisations internationales. À cet horizon, la quasi-intégralité de l'énergie consommée devra être renouvelable ou bas carbone. Ambitieux, l'horizon de 30 ans permet de laisser ouvert l'éventail des leviers qui seront mis en œuvre pour y parvenir, qu'ils soient technologiques, énergétiques ou sociétaux.

En capacité de décarboner les usages énergétiques à un coût abordable et maîtrisé pour le client et la collectivité, les gaz verts, avec le biométhane et l'hydrogène, ont toute leur place dans le mix énergétique français permettant la neutralité carbone et une transition énergétique sécurisée, soutenable et renouvelable.

LES GAZ VERTS REPONDENT AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DE LA TRANSITION

Sobriété, efficacité énergétique et verdissement, les 3 piliers de la transition

La baisse de la demande en énergie, par les mesures de sobriété et d'efficacité, constitue l'enjeu central d'une transition énergétique réussie.

> ***« L'énergie la plus propre est celle que l'on ne consomme pas »***

L'atteinte des objectifs climatiques et énergétiques nécessitera que cette énergie consommée soit renouvelable ou neutre en carbone.

Le gaz constitue un levier incontournable et immédiatement disponible pour atteindre les objectifs de neutralité carbone fixés à l'horizon 2050. Il décarbonera efficacement l'économie en répondant à ces enjeux de sobriété, efficacité énergétique et verdissement.

Sobriété et efficacité énergétique : au regard des enjeux carbone, GRDF promeut en priorité la réduction des consommations par la rénovation et les systèmes performants ainsi que par la maîtrise de la consommation avec des outils tels que le compteur communicant gaz**.** Ainsi, les opérateurs de réseaux de gaz anticipent une réduction continue de la consommation de gaz, qui pourrait être de 35% par rapport au niveau de 2019, liée notamment aux efforts d''efficacité énergétique[1].

Substitution des énergies fossiles par des gaz verts : Cette dernière aura un effet bénéfique sur les émissions de gaz à effet de serre. En effet, le contenu carbone du biométhane est de 23,4 g CO2eq/kWh[2], comparable aux autres énergies renouvelables (25,2 gCO2eq/kWh[3] pour le photovoltaïque par exemple) et 10 fois inférieur à celui du gaz naturel.

Les solutions gaz répondent rapidement et économiquement à la recherche d'efficacité énergétique

Dans le bâtiment, **le déploiement des chaudières THPE**[4] associé à la rénovation du bâti répond aux objectifs de transition. A l'horizon 2030, le remplacement des chaudières au gaz d'anciennes générations, représentant environ 60% du parc de logements chauffés au gaz, par des chaudières THPE, compte parmi les mesures les plus efficaces, permettant de réduire annuellement les émissions de gaz à effet de serre de près de 6 MtCO2eq. De nombreux pays européens ont ainsi modernisé leur parc et la France dispose donc d'un levier facilement et rapidement accessible. D'autre part, le déploiement des pompes à chaleur hybrides permettra de décarboner la production de chaleur sans impacter la pointe électrique.

La substitution aux énergies fossiles plus carbonées comme le fioul : Le remplacement des chaudières au fioul par des chaudières THPE constitue un levier efficace pour accélérer la baisse des émissions de CO2. Environ 1 million de logements chauffés au fioul se situent à proximité du réseau gaz. Cette conversion permettra jusqu'à 30% d'économies d'énergie par rapport à une ancienne chaudière au fioul et 50% de réduction des émissions de CO2.

Dans le secteur de la **mobilité**, le gaz apporte une solution efficace, économique et immédiatement disponible pour baisser les émissions de CO_2 et améliorer la qualité de l'air. Ainsi, les motorisations GNV génèrent -15 % de CO_2 par rapport à la norme Euro VI, et -80 % pour sa version renouvelable, le BioGNV[5]. Les infrastructures de recharge sont d'ores et déjà disponibles : en 2021, une centaine de nouvelles stations publiques a été mise en service et environ 300 nouveaux projets de stations sont en construction.

[1] GRDF – GRTgaz – Teréga - SPEGNN (2021), Perspectives Gaz – Gaz naturel et renouvelables 2020 - 2030
[2] Enea/Quantis (2020), Evaluation des impacts GES de la production et de l'injection du biométhane dans le réseau de gaz naturel
[3] ADEME, Base carbone (https://bilan-ges.ademe.fr)
[4] THPE : très haute performance énergétique
[5] ADEME, Base carbone (https://bilan-ges.ademe.fr)

Les gaz verts, une solution pertinente dans des secteurs difficiles à décarboner

Le vecteur gaz s'avère également pertinent dans les secteurs difficiles à décarboner, non électrifiables ou dont le coût d'abattement est élevé.

C'est le cas notamment dans les **bâtiments collectifs**, où il existe des freins techniques et économiques à l'installation de pompes à chaleur électriques. Ainsi, dans les bâtiments collectifs équipés de chauffage individuels, non équipables de pompes à chaleur électriques, la généralisation de la chaudière à condensation, couplée à des actions de rénovation, permet une réduction de 20 à 30% des consommations énergétiques.

Dans la **mobilité lourde**, le gaz répond également aux besoins de puissance et d'autonomie , l'autonomie pouvant aller jusqu'à 1 200 km. Pour le véhicule utilitaire, cette solution offre et autonomie et bilan carbone avantageux pour les usages longue distance donc s'avère par exemple particulièrement pertinente pour les artisans.

Dans **l'industrie**, notamment lourde, le développement de l'hydrogène renouvelable et bas-carbone permettra de décarboner rapidement les usages existants. En particulier, la conversion à l'hydrogène des secteurs de la chimie, de la raffinerie et de la fabrication d'engrais permettra, à elle seule, de diminuer de 3% les émissions totales de gaz à effet de serre de la France.

Une trajectoire de production de gaz verts réaliste au regard du gisement confirmé

Le gisement de production de gaz verts est suffisant pour couvrir l'ensemble des usages à horizon 2050, et a été confirmé par de nombreuses études et scénarios.

Différents gisements et sources de production de gaz verts sont mobilisables, d'origines variées et provenant de tous les acteurs de la société :

- Des intrants d'origine agricole ;
- Une fraction de la biomasse forestière disponible ;
- Des déchets issus des activités économiques et industrielles ;
- Des déchets des collectivités locales et des ménages ;
- Une production d'hydrogène, à partir d'électricité produite par des moyens de production essentiellement renouvelables ou bas carbone.

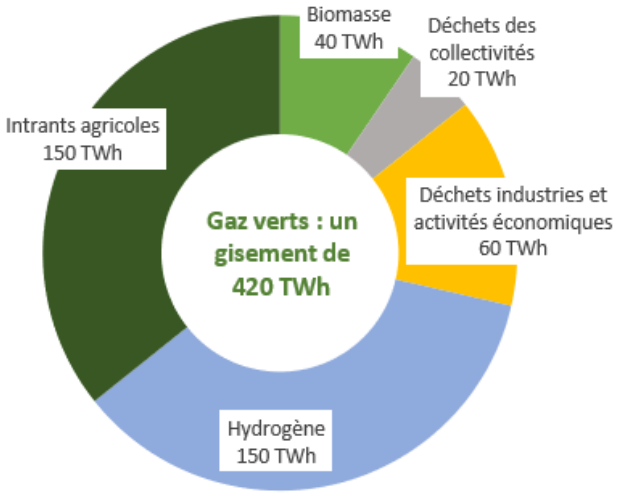

La mobilisation de la biomasse pour la production de gaz verts considérée respecte la priorité des usages alimentaires, le maintien ou le développement des puits de carbone naturels que constituent les forêts, les usages longs du bois comme matériau, préserve la biodiversité et ne représente pas une contrainte sur la disponibilité de l'eau.

La production de gaz verts en France à l'horizon 2050 devrait s'élèver ainsi à **420 TWh, et sera suffisante pour couvrir l'intégralité de la consommation de gaz**, inférieure en 2050 à ce niveau dans tous les scenarios, ce qui permet d'envisager sereinement l'autonomie énergétique de la France à cette échéance.

Enfin, et comme l'a démontré l'ADEME dans ses différents scénarios publiés en 2021, la mise en œuvre de puits de carbone, tant naturels que technologiques, peut permettre de donner au système gazier une empreinte carbone négative, contribuant ainsi de façon majeure à atteinte de l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Une filière méthanisation mature, en capacité d'accélérer son développement, et des nouveaux gaz prêts à émerger

La méthanisation a prouvé sa capacité à se développer concrètement et rapidement et dispose de

tous les leviers pour accélérer son développement (dispositif de soutien, maturité technologique, synergie d'acteurs…). La production de biométhane injecté dans les réseaux en 2021 par les 365 sites de méthanisation en service s'établit à 4,3 TWh. À fin 2021, la capacité des 1 150 projets en file d'attente atteint environ 25 TWh/an et dépasse donc les objectifs de la PPE à horizon 2028[6].

Des projets et démonstrateurs industriels émergent à la maille des régions, complétant la palette de technologies de production de méthane de synthèse : gazéification de matières organiques solides ou liquides, méthanation...

La maturité de la filière méthanisation et le dynamisme des projets d'énergies renouvelables au sein des territoires permettent d'envisager une production de 79 TWh de gaz verts dès 2030.

Les opérateurs de réseaux ont en outre engagé des programmes structurés de R&D et d'adaptation de leurs infrastructures à un avenir 100% gaz verts.

LA TRANSITION DOIT GARANTIR LA SECURITE D'ALIMENTATION

Le gaz, une réponse aux besoins énergétiques saisonniers

En 2020, la consommation totale de gaz a représenté 444 TWh[7] soit environ 20% de la consommation d'énergie en France. Avec plus de 11 millions de clients, représentant 29% de la consommation énergétique du secteur résidentiel et 28% du secteur tertiaire, le gaz occupe une place centrale dans le paysage énergétique français.

La France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone en 2050 ; différents chemins sont à l'étude pour y parvenir, qui intègrent tous une baisse de la consommation d'énergie, un recours aux énergies renouvelables et, pour la plupart, une augmentation conséquente de la consommation d'électricité. Dans cette voie, le maintien du gaz dans le mix énergétique français est indispensable pour assurer la sécurité d'approvisionnement et la continuité d'alimentation des clients.

En effet, le gaz constitue une source de flexibilité et de stockage inatteignable par des moyens électriques seuls. Les capacités globales de stockage en France s'élèvent à 128 TWh pour 2021, soit 30% de la consommation annuelle de gaz, et représentent environ 80 GW de puissance équivalente, à comparer aux 63 GW de puissance nucléaire installée en France.

La flexibilité temporelle des infrastructures permet au vecteur gaz de répondre aux besoins de modulations hebdomadaires, mensuels et saisonniers que ne possèdent pas les autres leviers de flexibilité. En particulier, **le gaz fournit un tiers de la puissance nécessaire à la consommation de pointe des clients finaux en hiver**, et ce sans compter la contribution du gaz utilisé pour la production d'électricité et de chaleur dans les chauffages urbains. Lors des derniers hivers, le gaz a ainsi fourni en pointe entre 105 et 130 GW, contre 85 à 95 GW pour l'électricité.

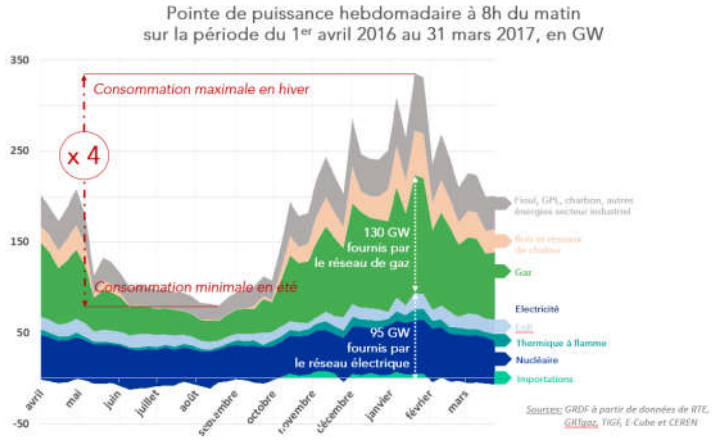

[6] 14 à 22 TWh inscrit dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) à horizon 2028

[7] Source : ODRE (Open Data Réseaux Energie) – Consommation annuelle brute aux réseaux de transport

Des infrastructures gaz existantes et résilientes, soutien d'une transition électrique risquée

Les infrastructures gazières s'avèrent d'autant plus importantes dans un contexte d'électrification des usages, qui engendre une hausse de la pointe électrique. Ainsi, une étude [8] souligne que l'augmentation de la consommation et le développement de la production électrique renouvelable entraînent une augmentation moyenne de la pointe de 80% sur les réseaux locaux de distribution.

En outre, la transition électrique fait face à de nombreux risques liés au rythme de développement projeté des capacités de production, du réseau, des solutions de flexibilité et des usages. Dans ce contexte, l'Union Française de l'Electricité [9] appelle à « ne pas fermer prématurément des options » et indique que « l'électricité coexistera avec d'autres vecteurs énergétiques engagés dans leurs propres processus de décarbonation », tels que les gaz verts.

Face aux coûts de renforcement des réseaux électriques ou aux risques d'indisponibilités de capacités d'interconnexion en cas de non coordination des politiques nationales au niveau européen, le réseau de gaz existant constitue un atout, à faible coût de maintien.

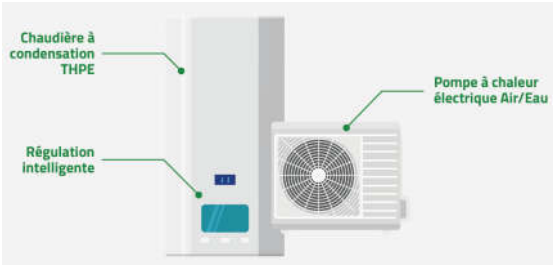

Le développement des pompes à chaleur hybrides - pompes à chaleur électrique associées à une chaudière gaz à très haute performance énergétique (THPE) - permettrait de réduire de 50% les coûts de renforcement du réseau électrique [10], en évitant également le recours à des moyens de production électrique coûteux. Dans le bâtiment, l'installation de pompes à chaleur devrait se faire préférentiellement sous une forme hybride lorsque le bâtiment est situé en zone desservie en gaz.

Cette solution fait l'objet d'un consensus à l'échelle européenne. Ainsi, une étude du CERRE[11] montre que la complémentarité des énergies, notamment par le recours à la PAC hybride, sera indispensable dans la réussite des scénarios de décarbonation. **De même, RTE et l'ADEME, dans leurs exercices de planification à long terme[12] la considèrent comme une composante essentielle de la flexibilisation de la demande électrique. Intégrant le maintien de 6,5 à 10 millions de logements chauffés au gaz, dont plusieurs millions de PAC hybrides**, ces scenarios prévoient des usages gaz pour assurer la transition du mix de production d'électricité.

Les usages hybrides électricité/gaz sont une solution performante qui limite l'impact sur la pointe électrique et optimise les solutions de décarbonation des systèmes énergétiques.

Un réseau de distribution de gaz prêt à acheminer tous les gaz verts indispensables à la transition vers la neutralité carbone

L'utilisation des infrastructures gazières existantes, **disponibles et prêtes à collecter et acheminer les gaz verts à un coût maîtrisé**, est pertinente dans un contexte de transition où toutes les options sont encore ouvertes.

C'est le cas notamment de l'hydrogène - incontournable dans les scénarios de neutralité

[8] Artelys (2021), Estimation de l'impact sur les réseaux électriques entre 2020 et 2050 du scénario AMS de la SNBC
[9] UFE (2021), Une transition énergétique au service des Français – La vision de l'UFE
[10] Artelys (2021), Estimation de l'impact sur les réseaux électriques entre 2020 et 2050 du scénario AMS de la SNBC
[11] Centre on Regulation in Europe (2021), Reaching Net-Zero : scenarios and regulation to rethink sector coupling
[12] RTE (2021), Futurs Energétiques 2050 : 2,5 millions de PAC hybrides ADEME (2021), Transitions 2050 : 4,5 millions et 5,7 millions de PAC hybrides dans les scenarios S3 et S4

carbone - qu'il soit distribué pur ou utilisé pour produire du méthane de synthèse. Ainsi, selon l'étude Ready4H2 [13] 98% des canalisations composant le réseau de distribution français de gaz est compatible avec la distribution d'hydrogène.

LES GAZ VERTS PERMETTENT UNE TRANSITION ENERGETIQUE SOUTENABLE

Pour les ménages, la transition implique des investissements

La transition énergétique implique largement les consommateurs. Elle suppose qu'ils investissent dans des actions d'efficacité énergétique et dans le verdissement de notre économie, par le biais de travaux dans leur logement, de modification de leurs équipements, de changement de leur véhicule ou par des choix de consommation permettant de réduire l'impact des activités humaines sur le réchauffement climatique.

Pour les ménages, le changement d'équipement de chauffage représente un investissement important : le coût moyen de remplacement d'une chaudière standard par une chaudière THPE est de 4 600 euros, contre plus de 13 800 euros pour l'installation d'une PAC électrique, d'après l'UFC Que Choisir[14]. Au-delà du coût d'installation, d'autres investissements conséquents s'avèrent parfois nécessaires, sur des éléments connexes tels que l'installation de radiateurs de plus grande taille, de planchers chauffants, ou de ballons supplémentaires pour l'eau chaude sanitaire : le coût total de mise en œuvre d'une PAC électrique peut ainsi atteindre 15 000 à 20 000 €. La mise en œuvre préférentiellement d'une PAC hybride permet d'éviter ces surcoûts associés, la partie chaudière disposant de la puissance nécessaire pour assurer la température de chauffage sans changement des radiateurs et un débit de production d'eau chaude sanitaire suffisant.

Enfin, pour les 3 à 4 millions de ménages chauffés individuellement au gaz dans des logements collectifs, pour lesquels les freins techniques et économiques à l'électrification de leur consommation de chauffage sont majeurs, le verdissement du gaz consommé avec un équipement gaz performant s'avère accessible pour le plus grand nombre.

Le maintien d'une variété de solutions et l'adaptation des solutions aux contextes locaux permet de laisser le consommateur acteur de la transition.

Le verdissement du gaz, associé aux actions de sobriété et d'efficacité énergétique, notamment par la rénovation, est le dispositif à favoriser pour préserver le pouvoir d'achat des clients gaz, et au-delà, de l'ensemble des foyers français.

Une transition du système gazier se fera à un coût modéré

Concernant le système énergétique, **les investissements nécessaires à horizon 2050 dans les moyens de production de gaz verts et dans les réseaux de transport et de distribution de gaz sont 3 à 4 fois inférieurs aux besoins d'investissement du système électrique par TWh produit**. En effet, la production de gaz verts, énergie renouvelable non intermittente, ne nécessite pas d'investissements supplémentaires dans des moyens de stockage, réseaux et flexibilité, contrairement à la production d'énergie renouvelable électrique et à l'accroissement de la demande électrique comme le souligne la Cour des Comptes[15]. Ainsi, les investissements dans les moyens de production et dans le développement des réseaux nécessaires à la production de 420 TWh de gaz verts sont estimés autour de 150 à 160 Mds€ dont seulement 20 à 25 Mds€ pour le réseau.

[13] Ready4H2 (2021), Europe's Local Hydrogen Networks – Local networks are getting ready to convert
[14] UFC Que Choisir (23/09/2021) - Enquête
[15] Cour des Comptes (2021), L'analyse des coûts du système de production électrique en France

D'autre part, la généralisation de la pompe à chaleur hybride permettrait de décarboner les bâtiments aussi efficacement qu'une pompe à chaleur électrique seule, à un coût identique pour le client et à un coût moindre à l'échelle de l'ensemble du système énergétique.

Le développement des gaz verts et la décarbonation des usages gaz est un choix sans regret. Cette question est d'autant plus importante dans un contexte de hausse des prix de l'énergie et de l'accroissement induit de la précarité énergétique.

Une énergie renouvelable et locale produite à un coût compétitif et maîtrisé

Le mix de production de gaz verts est réalisable à un coût compétitif. L'objectif de baisse des coûts de 30% du gaz vert produit par méthanisation d'ici à 2030 est atteignable, ce qui placera les gaz verts à un prix comparable aux autres énergies renouvelables. En effet, les différentes technologies de production de gaz verts amènent à considérer des coûts de production compris **entre 65 €/MWh et 120 €/MWh, comparables aux coûts envisagés pour les autres énergies renouvelables** par la Cour des Comptes[16] : de 98 à 117 €/MWh pour l'éolien offshore ; de 45 à plus de 223 €/MWh pour le photovoltaïque ; et de 33 à 149 €/MWh pour la petite hydroélectricité.

Reposant sur des ressources locales et disponibles, sans mobiliser des matériaux et minéraux rares, la production de gaz verts permet d'envisager l'atteinte de l'autonomie énergétique de la France et une dépendance moindre à la volatilité des marchés internationaux.

Le développement des gaz verts est donc l'assurance d'une transition énergétique à un coût maîtrisé, pour le client et la collectivité.

LES TERRITOIRES ACTEURS DE LA TRANSITION

Le territoire, gage d'appropriation du défi sociétal de la transition

La transition énergétique constitue un projet de société dont la réussite ne peut résulter des seuls progrès technologiques mais nécessite des changements organisationnels et sociétaux. Ces changements, potentiellement sources d'inquiétudes pour la population, doivent faire l'objet d'appropriation au sein des territoires. Comme l'indique le GIEC[17], l'acceptabilité sociétale peut favoriser le changement systémique bénéfique à l'environnement ou au contraire le défaire. Ainsi, identifier les leviers d'acceptabilité sociétale des politiques de transition écologique et en particulier ceux favorisant la mise en œuvre des projets d'énergies renouvelables constitue une condition *sine qua non* à la transformation des territoires et à la réussite de la transition.

La planification énergétique des territoires au cœur de la transition

Pour favoriser l'acceptabilité sociétale, les territoires doivent être au cœur de la transition, en tant qu'acteurs mais également en tant que décideurs.

La transition énergétique ne peut se faire qu'en respectant le tryptique sobriété, efficacité, décarbonation. Ce troisième pilier implique un développement massif des énergies renouvelables – tel que les gaz verts - via des projets essentiellement décentralisés. L'énergie est alors produite et consommée localement en s'appuyant sur les ressources disponibles sur le territoire, en tenant compte de l'environnement et du contexte local en termes de gestion des matières organiques et des déchets.

[16] Cour des Comptes (2021), L'analyse des coûts du système de production électrique en France

[17] GIEC (2019), Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C

Les réalités locales doivent être intégrées dans la planification énergétique nationale via un dialogue Etat/Région, le rôle de l'Etat étant alors de soutenir l'innovation et le déploiement des technologies. Les territoires affichent en effet des objectifs ambitieux en termes de développement de gaz verts dans leur SRADDET.

Une transition basée sur l'économie circulaire et génératrice de valeur dans les territoires

Compte-tenu des enjeux d'aménagements locaux liés au développement des énergies renouvelables, et aux spécificités de chaque territoire en matière de ressources naturelles, il est crucial que ces enjeux soient intégrés aux décisions de planification énergétique locale. A fortiori, les nombreuses retombées locales du développement des énergies renouvelables pousseront chaque territoire à s'impliquer toujours davantage pour maximiser ces opportunités. Le développement de la production et des usages des gaz verts, basé sur un gisement local de déchets organiques présents dans les territoires et sur des filières industrielles françaises, est favorable à la promotion de l'économie circulaire.

En valorisant énergétiquement le carbone capté par les matières organiques valorisées et par le retour au sol des digestats en substitution des engrais de synthèse, la méthanisation ancre l'agriculture française dans une économie circulaire au sein des territoires et favorise la transition vers des pratiques agroécologiques.

La méthanisation représente également une opportunité de valorisation des biodéchets du territoires, dont le traitement pourra être mutualisé avec les intrants d'origine agricole.

Une étude[18] réalisée en 2019 quantifie **ces services additionnels rendus par la filière biométhane entre 40 et 70 €/MWh produit.** En tenant compte de ces externalités et bénéfices, la Commission de Régulation de l'Energie souligne ainsi la compétitivité du biométhane[19].

> ***260 000 emplois***
>
> *pérennisés ou créés par les gaz verts à horizon 2050*

En outre, le développement des gaz verts produits localement a un impact économique positif dans les territoires : **75 % de la valeur ajoutée créée par la méthanisation bénéficie à l'économie française**, contre 40% pour les filières de l'éolien et 44% pour les filières du solaire[20]. La filière est donc génératrice d'emplois non délocalisables dans les territoires ; en plus des **60 000 emplois directs et indirects qui seront générés** à horizon 2050 par la filière de production de gaz verts, ce sont environ **200 000 emplois locaux pérennisés** sur les activités d'installation, d'exploitation et de maintenance des réseaux et des systèmes de chauffage dans le bâtiment ainsi que sur l'entretien et la réparation des véhicules au BioGNV et GNV.

Enfin, le développement de la production de gaz verts renforce **l'indépendance énergétique des territoires** et a un impact positif sur la balance commerciale française : à l'horizon 2030, une réduction d'environ 1,6 Mds€ (scénario 10% de biométhane) à 4,8 Mds€ (scénario 30% de biométhane) d'importations de gaz est envisagée.

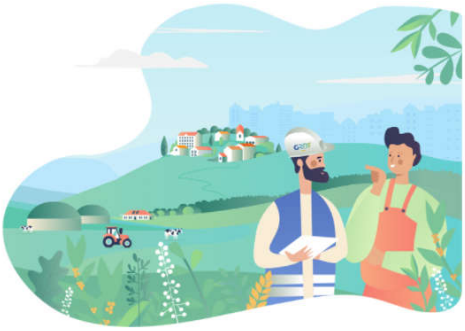

[18] Etude Enea Consulting (2019), « Renforcer la compétitivité de la filière biométhane française »
[19] Comité Prospective de la CRE (2019), Le verdissement du gaz
[20] Sénat (2021), Rapport de la mission d'information sénatoriale sur « la méthanisation dans le mix énergétique : enjeux et impacts »

CONCLUSION

GRDF a pour raison d'être d'**agir pour donner au plus grand nombre le choix d'une énergie d'avenir, performante, renouvelable, sûre et abordable, au cœur de la vie des territoires**.

Les solutions gaz répondent rapidement et économiquement à la recherche d'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment et de la mobilité et proposent une alternative pour les secteurs difficiles à décarboner.

Le développement des gaz verts permet également de créer des externalités positives pour les territoires. Les études menées ont confirmé la maturité de la filière méthanisation ainsi que les possibilités d'accélération de la production de nouveaux gaz verts dont les objectifs sont réalistes au regard du gisement confirmé, et cela à un coût maîtrisé.

Le gaz et les infrastructures gazières sont indispensables à la sécurité d'approvisionnement énergétique de la France, et à l'accès de tous les Français au confort d'une énergie abordable et renouvelable. Et ils le seront encore davantage dans un contexte d'électrification accrue. Le maintien des infrastructures gazières s'impose donc d'autant plus qu'elles permettent déjà l'acheminement des gaz verts, essentiels pour décarboner l'économie de demain et apportent au système énergétique la puissance dont il a besoin lors des pointes de demande.

Ainsi**, le réseau de distribution, patrimoine public des collectivités, pour lesquelles environ 800 M€ par an sont investis[21] pour assurer sécurité et verdissement, représente un atout de la transition énergétique** ; il constitue un outil des collectivités pour choisir et organiser leur transition, en fonction des ressources et spécificités de leur territoire.

Thèmes du débat auxquels le cahier d'acteur entend répondre

- *Quel équilibre entre recours à la sobriété énergétique et recours aux technologies nouvelles*
- *Quelles conditions pour une véritable culture du bas-carbone ?*
- *Souveraineté économique et échanges internationaux dans la transition : quel équilibre ?*
- *Comment assurer une meilleure intégration des efforts d'atténuation dans les politiques territoriales ?*
- *Quelle répartition par secteur (bâtiment, transport, agriculture, déchet, industrie, production et transformation d'énergie) de l'effort supplémentaire pour le rehaussement de l'objectif climatique à l'horizon 2030 ?*
- *Comment baisser les émissions du transport ?*
- *Quelles évolutions pour le secteur du bâtiment ?*
- *Comment organiser la fin des énergies fossiles à l'horizon 2050 ?*

[21] CRE – Consultation publique n°2019-07 relative au prochain tarif d'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel de GRDF – 3.5.1 Trajectoire des dépenses d'investissement